



Brochure N° 7



Le Franc CFA ça suffit !

50 ans après les indépendances, 14 pays africains toujours forcés par la France de payer l'impôt colonial¹

Lorsque **Sékou Touré** de Guinée décida en 1958 de sortir de l'empire colonial français et opta pour l'indépendance du pays, l'élite coloniale française à Paris s'est indignée, et dans un acte de fureur historique, demanda à son administration alors en place en Guinée de détruire, dans tout le pays, ce qui représentait, à leurs yeux, les avantages de la colonisation française.

Trois mille Français quittèrent le pays, en prenant tous leurs biens et détruisant tout ce qui ne pouvait être déplacé : les écoles, les crèches, les bâtiments de l'administration publique, les voitures, les livres, les médicaments, les instruments de l'institut de recherche. Les tracteurs ont été écrasés et sabotés ; les chevaux, les vaches dans les fermes ont été tués et les nourritures entreposées furent brûlées ou empoisonnées.

Le but de cet acte scandaleux était bien évidemment d'envoyer un message clair à toutes les autres colonies sur les conséquences du rejet de la France.

Le fait est que peu à peu, la peur s'empara des Élités Africaines, et après ces événements aucun autre pays ne trouva jamais le courage de suivre l'exemple de Sékou Touré, dont le slogan était "*Nous préférons la liberté dans la pauvreté à l'opulence dans l'esclavage*".

Pour les pays nouvellement indépendants il fallut trouver des compromis avec la France.

Sylvanus Olympio, le premier président de la République du Togo, un petit pays d'Afrique de l'Ouest, trouva une solution susceptible de calmer les Français : ne voulant pas continuer à subir une domination française, il refusa de signer le « *pacte colonisation* » proposé par De Gaulle, mais accepta en contrepartie de payer une dette annuelle à la France pour les soi-disant avantages obtenus lors de la colonisation française.

Ce furent les seules conditions de la France pour ne pas détruire le pays avant de partir. Toutefois, le montant estimé par la France était si grand que le remboursement de la soi-disant « dette coloniale » était proche de 40 % du budget du pays en 1963.

Dès lors, la situation financière du Togo tout juste indépendant fut très instable, et afin de se sortir de cette situation, Olympio décida de sortir du système monétaire mis en place par la France coloniale le FCFA (franc des colonies françaises d'Afrique), et créa la monnaie du pays.

¹ 15 si on y ajoute Les Comores où la monnaie est le franc comorien avec les mêmes mécanismes que le Franc CFA. D'après un article paru sur Rouge Midi le 24 février 2014 (extraits)

Le 13 Janvier 1963, trois jours après qu'il ait commencé à imprimer les nouveaux billets, une escouade de soldats (soutenus par la France) s'empara d'Olympio et tua ainsi le premier président élu de l'Afrique indépendante. Olympio fut exécuté par un ex-légionnaire français, le sergent de l'armée **Etienne Gnassingbé** qui, au passage, reçut à ce moment-là une prime de 612 dollars de l'ambassade française locale pour le succès de sa mission. Le rêve de Olympio était de construire un pays indépendant et autonome. Mais l'idée ne correspondait pas aux volontés françaises.

Le 30 Juin 1962, **Modibo Keita**, le premier président de la République du Mali, décida également de se retirer du système monétaire FCFA (imposé à 12 pays africains nouvellement indépendants).

En effet, pour le président malien, qui penchait plus pour une économie socialiste, il était clair que la colonisation qui perdurait avec ce pacte avec la France, devenait un piège, un fardeau pour le développement du pays.

Le 19 Novembre 1968, comme, Olympio, Keita sera victime d'un coup d'état menée par un autre ex légionnaire français des Affaires étrangères, le lieutenant **Moussa Traoré**.

De fait, durant cette période turbulente où l'Afrique combattait à se libérer du joug de la colonisation européenne, la France usera à de nombreuses reprises de mercenaires anciennement affiliés à la légion étrangère pour réaliser des opérations coup de poings contre les présidents nouvellement élus :

- ▶ Au 1^{er} Janvier 1966, **Jean-Bedel Bokassa**, ex-légionnaire français, portait un coup d'état contre **David Dacko**, le premier président de la République centrafricaine.
- ▶ Le 3 Janvier 1966, **Maurice Yaméogo**, le premier président de la République de Haute-Volta, aujourd'hui appelé Burkina Faso, fut victime d'une attaque menée par **Aboubacar Sangoulé Lamizana**, un ex légionnaire français qui avait combattu avec les troupes françaises en Indonésie et en Algérie contre ces pays en lutte pour l'indépendance.
- ▶ Le 26 Octobre 1972 **Mathieu Kérékou** qui était un garde de sécurité de **Hubert Maga**, premier président de la République du Bénin, fit un coup d'état contre lui, après avoir fréquenté les écoles militaires françaises de 1968 à 1970.

En fait, au cours des 50 dernières années, sur un total de 67 coups d'état qui se sont passés dans 26 pays en Afrique, 15 de ces pays sont des ex- colonies françaises, soit 58 % des coups d'états en Afrique.

Nombre de coups d'état en Afrique par pays

Ex colonies françaises		Autres pays africains	
Pays	Coups d'Etat	Pays	Coups d'état
Togo	1	Egypte	1
Tunisie	1	Libye	1
Côte d'Ivoire	1	Guinée équatoriale	1
Madagascar	1	Guinée-Bissau	2
Algérie	2	Nigeria	3
Congo - RDC	2	Ethiopie	3
Mali	2	Ouganda	4
Guinée Conakry	2	Soudan	5
SOUS-TOTAL 1	12	Rwanda	1
Congo	3	Libéria	2
Tchad	3	Burundi	4
Afrique centrale	4	-	-
Niger	4	-	-
Mauritanie	4	-	-
Burkina Faso	5	-	-
Comores	5	-	-
SOUS -TOTAL 2	32	-	-
TOTAL (1 + 2)	40	TOTAL	27

Comme ces chiffres le démontrent, la France est active pour conserver une forte emprise sur ses colonies peu importe comment, peu importe le prix.

En Mars 2008, l'ancien président français Jacques Chirac a déclaré : *"Sans l'Afrique, la France va glisser vers le bas dans les puissances [du monde] de troisième rang"*.

Le prédécesseur de Jacques Chirac François Mitterrand déjà prophétisé en 1957 que : *« Sans l'Afrique, la France n'aura pas d'histoire au 21^e siècle »*

14 pays africains sont obligés par la France, à travers le pacte colonial, de mettre 85% de leurs réserves à la banque centrale de France sous le contrôle du

ministère des finances français. Les dirigeants africains qui refusent sont tués ou victimes de coup d'état. Ceux qui obéissent sont soutenus et récompensés par la France par, entre autres, un style de vie somptueux, tandis que leurs populations endurent la misère et le désespoir.

Nous accusons souvent les dirigeants africains de corruption et de servir les intérêts des nations occidentales, mais il y a une explication claire de ce comportement. Ils se comportent ainsi parce qu'ils ont peur d'être tués ou d'être la victime d'un coup d'état. Ils veulent s'allier à une nation puissante pour se sauvegarder en cas d'agression ou de difficultés. Mais, contrairement à une protection amicale, la protection de l'Ouest est souvent offerte en échange du renoncement à servir leur propre peuple ou les intérêts des nations.

Les dirigeants africains travailleraient peut-être dans l'intérêt de leur peuple s'ils n'étaient pas constamment harcelés et intimidés par les pays coloniaux. En 1958, effrayé des conséquences de son choix d'indépendance face à la France, Léopold Sédar Senghor a déclaré : « *Le choix du peuple sénégalais, c'est l'indépendance, ils veulent qu'elle ait lieu seulement dans l'amitié avec la France, pas en litige.* »

Dès lors la France n'a accepté qu'une « indépendance sur le papier » pour ses colonies et a signé en parallèle des "accords de coopération", précisant la nature de leurs relations avec la France, en particulier les attaches envers la monnaie, le système éducatif français, les ententes militaires et les préférences commerciales.

Voici les 11 principales composantes de la poursuite du pacte de colonisation depuis les années 1950 :

1 . La dette coloniale pour les "avantages" de la France colonisatrice

Les pays nouvellement « indépendants » doivent payer pour l'infrastructure construite par la France dans le pays pendant la colonisation.

2 . Confiscation automatique des réserves nationales

Depuis 1961, les pays africains doivent déposer leurs réserves monétaires nationales en France à la banque centrale : Bénin, Burkina Faso, Guinée- Bissau, Côte-d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal, Togo, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Congo -Brazzaville, la Guinée équatoriale et le Gabon.

La politique monétaire régissant un tel regroupement diversifié de pays est simple car il est, géré par le Trésor français, sans en référer aux autorités fiscales centrales comme l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest africaine) ou la CEMAC (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale). Selon les termes de l'accord qui a été mis en place par la banque centrale du CFA, chaque Banque centrale de chaque pays africain est obligée de garder au moins 65 % de ses réserves de change dans un « compte d'opérations » tenu par le Trésor français, ainsi qu'un autre 20 % pour couvrir les passifs financiers.

Les banques centrales de la zone CFA imposent aussi un plafond sur le crédit accordé à chaque pays membre d'un équivalent de 20 % des recettes publiques de ce pays sur l'année précédente. Même si la BEAC (Banque des états d'Afrique centrale) et la BCEAO (Banque centrale des états d'Afrique de l'ouest) ont une facilité de découvert auprès du Trésor français, les traites sur les facilités de découvert sont sous réserve du consentement du Trésor français. Le dernier mot est celui de la Trésorerie française qui a investi les réserves étrangères des pays africains en son propre nom à la Bourse de Paris.

En bref, plus de 80% des réserves de change de ces pays africains sont déposées dans les « comptes d'opérations » contrôlés par le Trésor français. Les deux banques CFA sont africaines de nom, mais n'ont pas de politique monétaire propre. Les pays eux-mêmes ne sont pas informés, à hauteur de combien la réserve de change détenue par le Trésor français leur appartient en tant que groupe ou individuellement.

Les gains de l'investissement de ces fonds du Trésor français sont censés être ajoutés à la réserve de change, mais il n'y a pas de comptabilité transmise aux banques ou aux pays, ni les détails de ces modifications. *« Seul un groupe restreint de hauts fonctionnaires du Trésor français connaissent les montants figurant dans les « comptes d'opérations » où ces fonds sont investis ; s'il y a un bénéfice sur ces investissements ils ont interdiction de divulguer ces informations aux banques CFA ou aux banques centrales des états africains. »* écrit le D^r Gary K. Busch

Il est estimé que la France gère près de **500 milliards d'argent africain** dans sa trésorerie, et ne fait rien pour mettre un peu de lumière sur ce côté sombre de l'ancien empire.

La finalité reste : les pays africains n'ont pas accès à cet argent. La France leur permet d'accéder à seulement 15 % de leur argent par an. S'ils ont besoin de

plus, les pays africains doivent emprunter, à des taux commerciaux, sur les 65% de leur argent détenu au Trésor français.

Pour rendre les choses plus tragiques, la France impose un plafond sur le montant de l'argent que les pays peuvent emprunter à la réserve. Le plafond est fixé à 20 % de leurs recettes publiques de l'année précédente. Si les pays ont besoin d'emprunter plus de 20% de leur propre argent, la France a un droit de veto.

L'ancien président français Jacques Chirac a récemment parlé de l'argent des pays africains dans les banques en France. Dans une vidéo qui parle du système d'exploitation français il déclare : *"Nous devons être honnêtes et reconnaître qu'une grande partie de l'argent dans nos banques viennent précisément de l'exploitation du continent africain"*.²

3 . Droit de priorité sur toute ressource brute ou naturelle découverte dans le pays

La France a la priorité en matière d'achats de toutes les ressources naturelles de la terre de ses ex- colonies. C'est seulement par un refus de celle-ci que les pays africains sont autorisés à chercher d'autres partenaires.

4 . Priorité aux intérêts et aux entreprises françaises dans les marchés publics et constructions publiques.

Dans l'attribution des marchés publics, les entreprises françaises doivent être considérées en premier lieu, et seulement après, les marchés étrangers sont considérés. Le fait que les pays africains pourraient obtenir une meilleure offre financière ailleurs n'est pas pris en compte.

En conséquence, dans la plupart des ex-colonies françaises, toutes les plus grosses compagnies et acteurs économiques sont dans la main des expatriés français. En Côte d'Ivoire, par exemple, les entreprises françaises possèdent et contrôlent tous les grands services publics – eau, électricité, téléphone, transports, ports et les grandes banques. Idem dans le commerce, la construction et l'agriculture.

5 . Droit exclusif de fournir des équipements militaires et de former les officiers militaires des pays

² <https://www.youtube.com/watch?v=j0TbN2ddBYI> à partir de 5, 53mn.

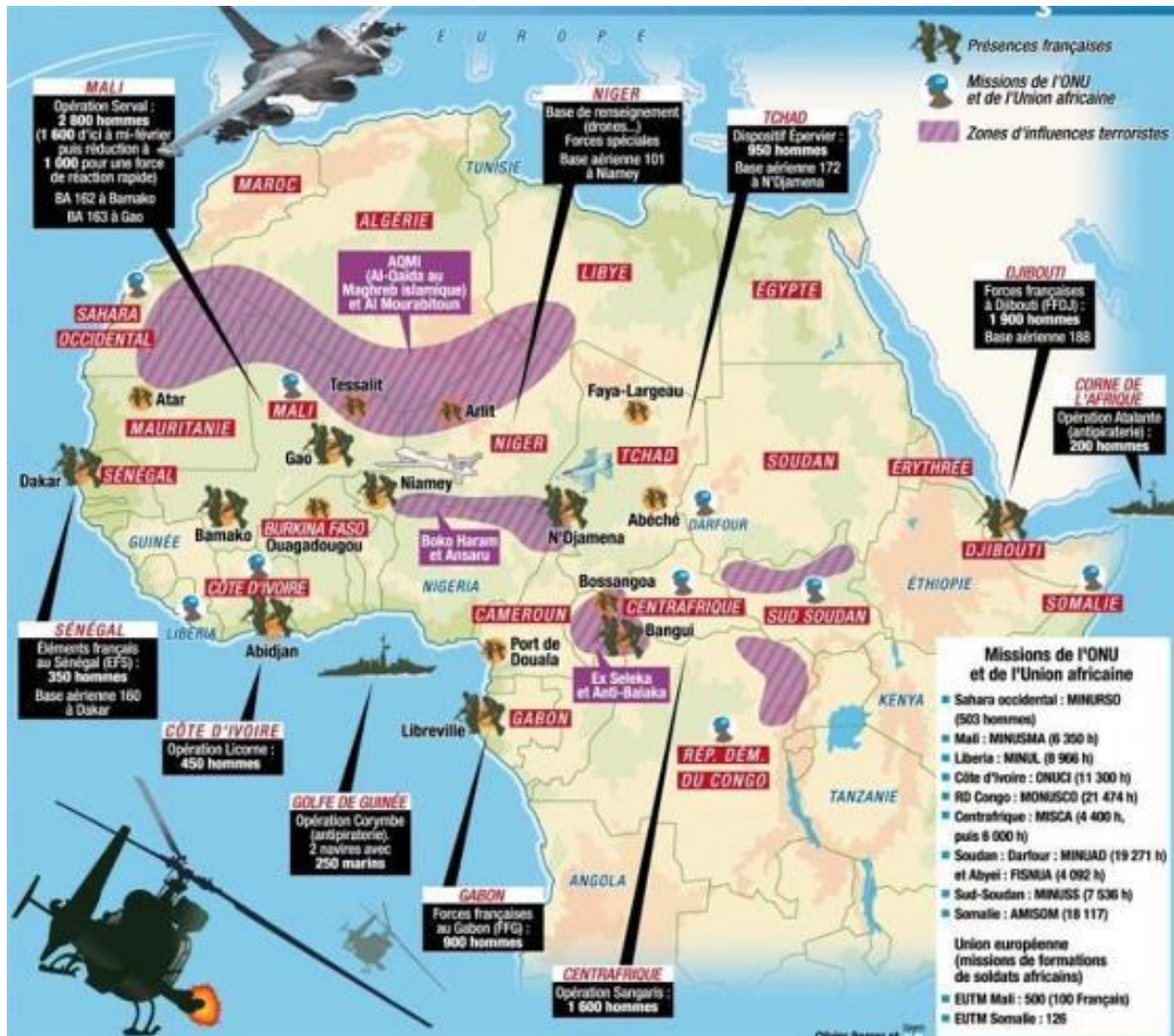
Grâce à un système sophistiqué de bourses, de subventions, et les « accords de défense » attachés au pacte colonial, les africains doivent envoyer leurs officiers supérieurs en formation en France ou dans des infrastructures militaires françaises.

La situation sur le continent est telle que la France a formé et nourri des centaines, voire des milliers de traîtres. Ils sont en sommeil tant qu'ils ne sont pas nécessaires et activés en cas de besoin pour un coup d'état ou à d'autres fins !

6 . Droit pour la France de pré-déployer des troupes et intervenir militairement dans le pays pour défendre ses intérêts

Sous la dénomination « Accords de défense » attachés au pacte colonial la France a le droit d'intervenir militairement dans les pays africains et aussi de stationner des troupes en permanence dans des bases et installations militaires, entièrement gérées par les Français.

Les bases militaires françaises en Afrique



Lorsque le président Laurent Gbagbo de Côte d'Ivoire a tenté de mettre fin à l'exploitation française du pays, la France a organisé un coup d'état. Durant le long processus pour chasser Gbagbo du pouvoir, les tanks français, les hélicoptères de combat et les forces spéciales sont intervenus directement dans le conflit, ont tiré sur des civils et tué beaucoup d'entre eux.

Pour ajouter l'injure à l'insulte, la France estime que la communauté d'affaires française a perdu alors plusieurs millions de dollars lors de la ruée pour quitter Abidjan en 2006 (où l'armée française a massacré 65 civils non armés et blessé 1200 autres.)

Après la réussite du coup d'état par la France, et le transfert de pouvoir à Alassane Ouattara, la France a demandé au gouvernement Ouattara de verser une indemnité à la communauté d'affaires française pour les pertes pendant la guerre civile.

En fait, le gouvernement Ouattara a payé le double de ce que les affairistes avaient déclaré avoir perdu en quittant le pays.

7 . Obligation de faire du français la langue officielle du pays et de la langue pour l'éducation

« *Oui, monsieur. Vous Devez parler français, la langue de Molière !* » Pour la diffusion de la langue française un office de la culture a été créé. Appelé « Organisation internationale de la Francophonie » il regroupe plusieurs branches et organisations affiliées, toutes contrôlées par le ministre français des Affaires étrangères. Dans quel but si ce n'est asseoir l'emprise de la France ? Si vous parlez le français, vous aurez accès à moins de 4% de la connaissance de l'humanité et des idées.

8 . Obligation d'utiliser la monnaie de la France coloniale le FCFA

Comme on l'a vu précédemment c'est une véritable vache à lait pour la France. Mais pas que. Pour l'union européenne aussi. En effet en vue du passage à l'euro, le conseil de l'Union Européenne du 23 novembre 1998 a décidé que les accords conclus pour le franc CFA et le franc comorien, « *n'affectaient pas la politique monétaire de la zone euro et qu'ils pouvaient donc de ce fait être maintenus* ».

La BCE étant désormais l'instance suprême, la France doit l'informer préalablement à toute modification de la parité entre l'euro et les francs CFA et comorien. Bizarrement le même conseil a estimé par contre que le passage à l'euro « *nécessite la négociation d'un accord entre la Communauté européenne et la principauté de Monaco* » !³

9 . Obligation d'envoyer un rapport annuel à la France du solde et des réserves

Sans le rapport, pas d'argent. Le secrétariat des banques centrales des ex-colonies et le secrétariat de la réunion biannuelle des ministres des Finances des ex-colonies doivent effectuer ce rapport auprès du trésor public français.

10 . Renonciation à entrer en alliance militaire avec tout autre pays, sauf autorisation par la France

Les pays africains en général sont ceux avec le moins d'alliance militaire inter-état. La plupart des pays ne disposent d'alliances militaires qu'avec leurs ex-

³ Paragraphe réécrit par Rouge Midi

colonisateurs ! Dans les cas où ils souhaiteraient une autre alliance, la France les dissuade de le faire.

11 . Obligation de s'allier avec la France en situation de guerre ou de crise mondiale

Plus d'un million de soldats africains se sont battus pour la défaite du nazisme et du fascisme pendant la seconde guerre mondiale. Leur contribution est souvent ignorée ou minimisée, mais quand vous pensez que cela a pris seulement 6 semaines pour l'Allemagne pour vaincre la France en 1940, la France sait que les Africains pourraient être utiles pour conserver la « Grandeur de la France » à l'avenir.

Il y a quelque chose de quasiment psychopathe dans la relation de la France avec l'Afrique.

Tout d'abord, la France est gravement accro au pillage et à l'exploitation de l'Afrique depuis l'époque de l'esclavage. Ensuite, il y a ce manque complet de la créativité et de l'imagination de l'élite française à penser au-delà du passé et de la tradition.

Enfin, la France dispose de 2 institutions qui sont complètement figées dans le passé, habitées par des hauts fonctionnaires paranoïaques et psychopathes qui promettent l'apocalypse si la France devait être amenée à changer. Leur référence idéologique vient toujours du romantisme du 19^e siècle. Ce sont : le ministère des Finances et du Budget et le ministère des affaires étrangères. Ces deux institutions ne sont pas seulement une menace pour l'Afrique, mais pour les Français eux-mêmes. C'est à nous que revient de libérer l'Afrique, sans demander la permission, parce que je ne peux toujours pas comprendre par exemple comment 450 soldats français en Côte d'Ivoire pourraient contrôler une population de 20 millions de personnes ?

La première réaction des personnes lorsqu'elles apprennent l'existence de l'impôt colonial français est souvent une question : « Jusqu'à quand “ A titre de comparaison historique, la France a fait payer à Haïti l'équivalent moderne de 21 milliards de dollars de 1804 à 1947 (près d'un siècle et demi) pour les pertes causées aux marchands d'esclaves français suite à l'abolition de l'esclavage et à la libération des esclaves haïtiens.

Les Pays africains paient la taxe coloniale depuis les 50 dernières années, donc je pense un siècle de paiement pourrait être de trop.

D'après Mawuna Remarque Koutonin
Traduction collectif Map et Rouge Midi

Le Franc CFA arme de destruction massive de l'économie africaine⁴

On peut penser qu'Ahoua Don Mello, ancien ministre de Laurent Gbagbo, président de Côte d'Ivoire donne ici une lecture partielle et incomplète des événements qui ont abouti à la chute du gouvernement dont il était alors membre. Pour autant il démontre que l'intervention de la France n'était pas guidée par des motifs humanitaires quoiqu'en aient dit ses dirigeants à l'époque. Par ailleurs les chiffres et les dates précis sur l'évolution du franc CFA et son utilisation par l'impérialisme français font de cet article un argumentaire précieux. (NDLR)

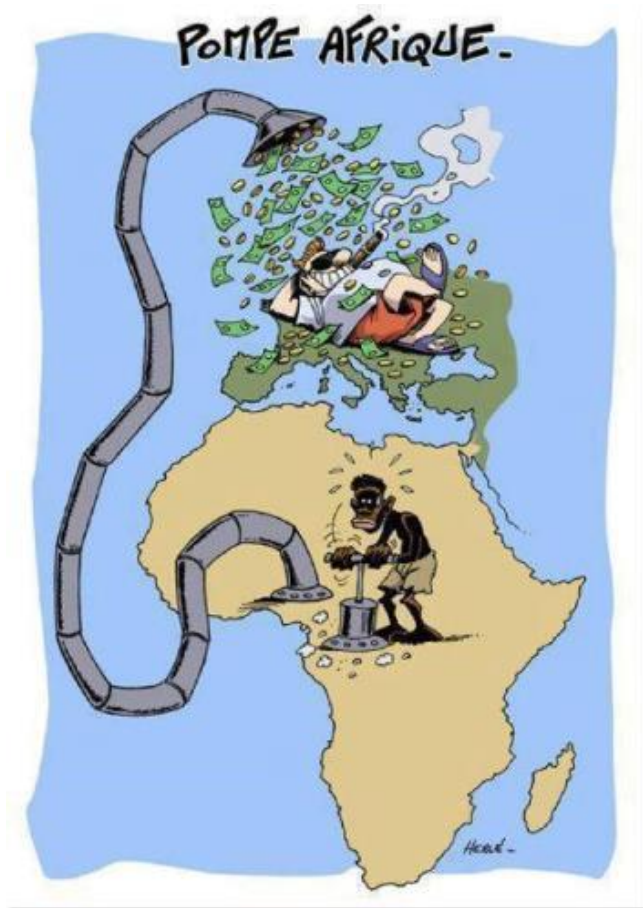
Franc des colonies françaises d'Afrique, le franc CFA est devenu le franc de la coopération financière en Afrique, après avoir symbolisé le franc de la Communauté financière africaine à la naissance de la 5^e République française en 1958. Le contenu du FCFA est resté constant bien que le contenant soit en perpétuel changement.

1939. Par une guerre éclair, l'Allemagne nazie occupe la moitié de la France qui s'étendra ensuite à la totalité du territoire français et fait main basse sur le franc français et l'économie française. Le franc CFA (Franc des Colonies Françaises d'Afrique) naît officieusement pour les colonies françaises et servira de fonds souverains pour DE GAULLE exilé en Angleterre pendant toute la période de guerre.

En 1942, avec le FCFA, De Gaulle, fait réquisitionner les matières premières à vil prix dans les colonies d'Afrique et les vend à prix d'or en Angleterre et aux USA. Les réserves de change engrangées permettront alors de financer l'effort de guerre de la France Libre dont la capitale passe de Paris à Brazzaville. Cette réquisition s'étend aux jeunes africains valides pour se rendre sans visa sur les théâtres d'opération en Afrique du Nord puis en Europe et servir de boucliers humains.

Après la libération de la France, sur ordre de De Gaulle, l'armée française fût blanchie pour défiler à Paris devant les officiels avec des héros qui n'avaient livré aucun combat. Certains soldats africains seront regroupés à Toulon et réexpédiés à Thiaroye au Sénégal où certains ont été fusillés et d'autres ont reçu des médailles. Ils ont ainsi été écartés et enterrés dans les sous-sols de l'histoire pour éviter qu'ils rentrent dans l'histoire glorieuse de la France. Leur

⁴ Paru sur Rouge Midi le 16 avril 2017



commandant, le Général LECLERC eut droit à tous les honneurs et est rentré dans l'histoire sans ses soldats.

Le 26 décembre 1945, le franc CFA sort de la clandestinité et naît officiellement. La totalité des réserves en devise servait à financer l'effort de reconstruction d'une France sortie très abîmée de la guerre.

Le 19 septembre 1946, le député Houphouët-Boigny, affirmait, lors des premières discussions sur la constitution de la communauté franco-africaine au palais BOURBON en France : « *La France n'a aucun intérêt à nous laisser dans les bras de la misère et de la pauvreté* ».

Le 28 septembre 1958, Félix Houphouët-Boigny, ministre d'État de la République Française, vote la constitution de la Communauté Franco-africaine instituant une fédération entre la France et ses colonies. La Constitution de 1958 est donc un déni de souveraineté pour les colonies dans les domaines de souveraineté traditionnelle que sont la défense, la monnaie, l'éducation, la diplomatie, la sécurité, les matières premières.

En 1959, pour donner un peu d'autonomie aux Etats Africains dans le cadre de la communauté, la France crée la BCEAO (Banque Centrale des États d'Afrique de l'Ouest) et la BEAC (Banque des Etats de l'Afrique Centrale). Dans le cadre de ces banques centrales, la France concède 35% des réserves en devise à ces anciennes colonies et s'octroie la part du lion (65%) pour financer les institutions de la communauté. Les colonies n'étaient donc, aux yeux de la France, que des collectivités décentralisées de l'Etat français.

Les quatre principes de la coopération monétaire entre la France et les États membres de la zone Franc ont épousé l'esprit de la fédération, à savoir la mise en commun des ressources financières depuis cette date jusqu'à ce jour :

- La garantie du Trésor français à la convertibilité en Franc français (aujourd'hui en euros) des monnaies émises par les trois instituts d'émission de la zone ;

- La fixité des parités entre le Franc français (aujourd'hui l'euro) et le franc CFA ;
- La liberté des transferts au sein de chaque sous-ensemble ;
- La centralisation des réserves de change.

Les indépendances de 1960 ont conservé l'esprit et la lettre de la communauté franco-africaine avec la ferme conviction que « *La France n'a aucun intérêt à nous laisser dans les bras de la misère et de la pauvreté* ». Toutefois, cette espérance du Père de la Françafrique avait un prix. Car, en contrepartie de ces principes et de cette profession de foi, les banques centrales de la zone Franc sont tenues de déposer une partie de leurs réserves de change (65%, révisée à 50% en 1999) auprès du Trésor français sur un compte d'opérations.

Le fonctionnement du compte d'opérations a été formalisé par des conventions successives entre les autorités françaises et les représentants des banques centrales de la Zone franc. Le compte reçoit des dépôts à vue ou à terme en provenance des pays africains de la zone Franc. La France place ces ressources qui rapportent des intérêts par des opérations de crédit (en partie à l'Afrique). Une partie des intérêts sert à rémunérer le compte d'opérations et l'autre partie est à la discrétion du pouvoir français que l'on retrouvera sous forme d'aides diverses (Ministère de la coopération, assistance militaire au pouvoir ou aux rebelles, Banque Mondiale, FMI, AFD, UE-ACP, UA, BAD, CEDEAO, etc.). Par rapport au compte d'opérations, **le trésor français fonctionne donc comme la vraie banque centrale** avec des agences que sont la BCEAO et la BCEAC et comme une banque d'investissement actionnaire principale de l'AFD (agence française de développement), de la FED (Fond Européen de développement).

La confiscation systématique de 50% des avoirs extérieurs des anciennes colonies par le Trésor français et le libre transfert des avoirs des opérateurs économiques des anciennes colonies vers la France favorisé par le code d'investissement qui exonère d'impôts les bénéficiaires des multinationales, réduisent de manière drastique l'épargne publique et privée. Cette confiscation institutionnelle et systématique de l'épargne oblige les anciennes colonies à emprunter leurs propres ressources ainsi confisquées.

A titre d'exemple, le rapport annuel de la Banque de France sur les comptes de la BCEAO indique pour l'année 2010 (en milliards de FCFA) :

– Compte d'opérations : 3 048,978 FCFA

Les pays du moyen orient et les pays émergents ont financé leur développement avec leurs réserves en devises qui constituaient l'essentiel des fonds souverains.

A titre indicatif les fonds souverains de quelques pays arabes constitués par les devises issues d'un seul produit donnent une idée du manque à gagner par les adeptes du FCFA pour le financement du développement de l'Afrique.

- Abu Dhabi Investment Authority (ADIA), avec plus de 600 milliards de dollars d'actifs sous gestion, l'équivalent de plus de 100 fois le compte d'opération des pays de la CEDEAO.
- Le fonds souverain d'Arabie Saoudite, SAMA Foreign Holdings avec 533 milliards de dollars
- Qatar Investment Authority avec plus de 100 milliards de dollars d'actifs
- Libyan Investment Authority sous Kadhafi 65 milliards de dollars d'actifs
- Lerevenue Regulation funds d'Algerie avec 57 milliards d'actifs
- Oil Stabilisation Fund d'IRAN, 23 milliards de dollars d'actifs

Voilà ce qu'a fait un seul produit dans tous ces pays qui gèrent eux-mêmes leurs devises.

En Afrique, le BOTSWANA, le pays le plus développé d'Afrique au point de vue de l'indice de développement humain, détient un fonds souverain de 7 milliards de dollars c'est-à-dire plus de 5 000 milliards de FCFA. C'est le seul pays d'Afrique noire ayant échappé aux plans d'ajustement structurel.

L'Afrique avec ses énormes richesses en matières premières exploitées au quotidien n'a pas besoin d'aide mais de souveraineté monétaire.

Le sous-développement de l'Afrique francophone, n'a donc pas d'autres causes que l'absence de souveraineté. Cette absence de souveraineté des pays d'Afrique francophone fait de ces pays les bases-arrière pour la déstabilisation des pays d'Afrique dans le cadre des accords UE-ACP.

En 1957 lors des négociations du traité de Rome qui crée la CEE, De Gaulle obtient la création de la DGVIII, une direction Générale de la commission Européenne chargée de gérer les fonds Européens pour la mise en valeur des territoires coloniaux en vue d'un égal accès de l'économie européenne aux matières premières africaines. Cette direction était majoritairement sous contrôle de fonctionnaires français pour éviter toute ingérence des autres membres de la CEE dans le pré-carré français mais permettre dans le même temps aux Français de profiter du pré-carré Belge et des autres pays africains adhérents aux accords CEE-ACP. L'éviction de l'Allemagne du continent africain à la fin de la Deuxième Guerre Mondiale, faisait de la France, de l'Angleterre et de la Belgique les seuls maîtres du continent et les intermédiaires obligés des

autres membres de la CEE pour l'exploitation des ressources en matières premières africaines. Après le refus de l'Angleterre d'adhérer à la CEE, la France assure le tutorat de l'Afrique et prend une ascendance diplomatique en Europe et sur la scène internationale. La France représente ainsi le continent Africain et a l'initiative des résolutions à l'ONU pour le compte des États africains.

L'épuisement des matières premières en Europe et le besoin de nouvelles ressources ainsi que des matières premières typiquement tropicales (coton, hévéa, palmier à huile, cacao, café, fruits tropicaux, etc.) imposent une alliance entre l'Afrique et une Europe sous perfusion du plan Marshall que De Gaulle considérait comme un moyen de chantage pour mettre l'Europe sous la coupe de l'arme nucléaire américaine mais imposera aux Africains ce qu'il a refusé des Américains.

Après les indépendances, pour éviter la contagion de l'Afrefit de l'Algérie, de l'Égypte, du Ghana et de la Guinée, et avant la convention de Yaoundé en 1963 qui prolonge l'alliance CEE-ACP (Afrique Caraïbes Pacifique) en les contextualisant, De Gaulle s'empresse de donner une forme juridique à la réquisition économique de l'Afrique pour assurer le maintien de l'économie coloniale de guerre sous surveillance de l'armée française dans ses ex-colonies. C'était la signature des accords de coopération militaro-économico-financiers de 1961 qui fondent la Françafrique pour financer la reconstruction de la France et contraindre les chefs d'États africains au respect de ses accords par le maintien de l'armée française sur leur sol. Ainsi les accords français s'imposent aux accords CEE-ACP. Ces derniers deviennent le prolongement des premiers dont l'armée française devient le gendarme de l'Afrique, générateur des coups d'Etat et des rebellions pour déstabiliser toute tentative d'Afrefit.

Ces faits démontrent avec éloquence, que depuis toujours, les accords de coopération entre la France et l'Afrique en particulier et entre l'UE et l'Afrique en général permettent à la plupart des pays européens d'utiliser les richesses de l'Afrique comme leur fonds de souveraineté. L'apport fait par la zone Franc au trésor français par l'intermédiaire du compte d'opérations constitue son fonds de souveraineté qui retourne en Afrique sous forme d'Aide et de dette. Il faut ajouter à cela la balance au titre des revenus transférés qui est de 735,6 milliards de FCFA en 2010 au sein de l'UEMOA favorisée par le contrôle de l'épargne locale par des banques françaises.

Pour la France et les français, remettre en cause cette manne tombée du ciel des anciennes colonies, c'est être un criminel. L'armée française et la Cour Pénale Internationale sont là pour garantir le système.

Le régime de Laurent GBAGBO en a fait les frais.

Novembre 2000, Monsieur Laurent Gbagbo est élu et investi Président de la République avec un slogan : « *Donnez-moi le pouvoir pour que je vous le rende* ». Cela implique, pour le secteur du cacao, le contrôle interne et externe du cacao par les paysans. L'objectif stratégique est donc de contrôler au moins 80% du commerce interne et externe du cacao, de maîtriser la transformation, de capter les marges intermédiaires sur le cacao au profit des paysans et développer une capacité d'influence sur le cours mondial du cacao. Une réforme de la filière est entreprise, fondée sur cet objectif. Les positions des multinationales du négoce dont ARMAJARO sont donc menacées sur le marché du cacao. Une course contre la montre s'engage entre le contrôle interne et externe du cacao par l'État et les paysans d'un côté et les multinationales de négoce dont ARMAJARO de l'autre.

AVRIL 2002, deux ans après l'accès au pouvoir, sans l'avis du Président Français, le Président Laurent GBAGBO dirige une délégation en Chine pour négocier des accords de coopération avec la Chine. Dans le panier des accords, l'usine de cacao en Chine, l'usine de montage de véhicules, de machines agricoles en Côte d'Ivoire, l'Hôtel des Parlementaires, une ligne aérienne directe entre la Chine et la Côte d'Ivoire et des projets routiers.

Juillet 2002, des révélations sous pseudonyme du journaliste franco-canadien Guy André Kieffer publiées plus tard sous son nom en octobre 2002 font état de financement à hauteur de 30 milliards de FCFA par ARMAJARO de groupes de rebelles basés au Burkina Faso et au Mali et d'un stock de 200 000 tonnes de cacao aux USA.

Septembre 2002, la Côte d'Ivoire est réveillée dans son sommeil par un coup d'État manqué qui se transforme en rébellion armée. Le pays est coupé en deux, la collecte et le transport du cacao sont bloqués par l'insécurité et cela crée une pénurie du cacao sur le marché mondial. ARMAJARO peut ainsi vendre son stock à un prix élevé pour rembourser sa mise dans la rébellion. Les accords de paix signés mettent fin à la réforme de la filière et livrent le cacao au pillage systématique des rebelles au profit des multinationales. L'or, le diamant, le bois, le coton, l'anacarde (noix de cajou) font l'objet d'un pillage systématique ainsi que les agences de la BCEAO dans les zones occupées. Un port sec est créé au Burkina Faso à cet effet.

Décembre 2010, après plusieurs accords de paix, Laurent Gbagbo réélu, est investi Président de la République de Côte d'Ivoire par le Conseil Constitutionnel à l'issue du deuxième tour de l'élection présidentielle. Son adversaire Alassane Ouattara est proclamé vainqueur des élections présidentielles par la communauté internationale sous la direction de Nicolas Sarkozy De Nagy Bocsa. Une crise post-électorale s'ouvre. L'Union européenne décide du blocus du port

d'Abidjan et gèle ainsi les exportations du cacao. Elle décide de la fermeture des banques européennes en Côte d'Ivoire et de la banque centrale (BCEAO) pour empêcher tout achat intérieur du cacao après avoir fait constituer un stock de 240 000 tonnes à l'extérieur par le groupe ARMAJARO. Le but de la manœuvre est d'étrangler le marché du cacao pour provoquer la pénurie sur le marché mondial et vendre le stock de 240 000 tonnes pour financer une nouvelle attaque armée de la Côte d'Ivoire.

En réponse, le gouvernement réquisitionne la Banque Centrale, monopolise la commercialisation du cacao, prend le contrôle des banques européennes fermées et entre en négociation avec des partenaires stratégiques des pays émergents. Une course de vitesse s'installe donc entre le gouvernement et les multinationales européennes pour le contrôle interne et externe du cacao.

Le 28 mars 2011, l'armée ousienne et une cohorte de mercenaires de la CEDEAO enrôlés par la France, violent le cessez-le-feu instauré depuis 2003 sous la surveillance supposée de l'ONU. Ils détruisent tous les acquis de la période postcoloniale : école, administration, centre de santé, biens publics et souvent privés jusqu'à Abidjan. Dans l'impossibilité de prendre Abidjan, la France de Sarkozy réquisitionne de force l'aéroport d'Abidjan et fait débarquer un contingent de la Légion étrangère de l'armée française et des forces spéciales. Un déluge de bombes s'abat sur la résidence du Chef de l'État et les derniers symboles de la Côte d'Ivoire indépendante et souveraine : la télévision, les camps militaires, l'université.

Le 11 avril 2011, le chef d'État, élu par les ivoiriens et constitutionnellement investi, est arrêté par les forces françaises et déporté en Europe pour faire place à l'élu de la communauté internationale déchirant ainsi le symbole des symboles d'un État souverain : la Constitution.

Un gouvernement officieux composé de retraités français est mis en place à côté d'un gouvernement officiel sans gouvernail servant de masque au vrai gouvernement. L'armée française n'a plus besoin de masque et le nouveau Chef de l'État ne porte sa confiance qu'en elle pour assurer sa sécurité à la place de son armée de rebelles illettrés. L'armée officielle est désarmée, les Ivoiriens sont livrés à une armée de mercenaires et de chasseurs traditionnels Dozos sans salaire qui vit de vols, de viols, d'expropriation des citoyens avec la protection d'un État tribal qui enferme aujourd'hui tous les responsables politiques locaux de l'opposition (750 personnes) et contraint en exil plusieurs militants. Les exécutions sommaires dominent l'actualité.

La démocratisation et le développement durables de l'Afrique passent donc par l'appropriation de nos réserves de change, le contrôle interne et externe des matières premières et le développement d'une force armée de dissuasion. Les énormes profits engrangés par le trésor français et par les multinationales du

négoce avec la complicité de certains dirigeants africains sont de loin supérieurs à toutes les formes d'aides et de besoins en investissement de l'Afrique. Ces énormes profits échappent aux Africains et à leurs États, contraints à la politique de « la main tendue ».

Les réserves monétaires de l'Afrique entre les mains de la France, constituent une arme de destruction massive contre tout développement du peuple par le peuple et pour le peuple.

Des réseaux Foccart aux réseaux des prédateurs de matières premières et des trafiquants d'armes, l'insécurité permanente et la déstabilisation des régimes et des hommes politiques au service de l'Afrique ont constitué des obstacles au développement du continent.

Cette insécurité a frappé tous les chefs d'État au début des indépendances qui étaient déterminés à assumer leur responsabilité vis-à-vis de leur peuple et la logique s'est perpétuée contre les chefs d'État insoumis avec comme point culminant la déportation de Laurent GBAGBO et l'assassinat de Kadhafi, rappelant la triste période coloniale avec des déclarations qui vont dans le sens d'une véritable recolonisation du genre : « l'Afrique est l'avenir de la France ». Cette profession de foi des responsables politiques français nous rappelle un passé douloureux et les bruits de bottes de l'OTAN sous le masque de la lutte contre le terrorisme. Ce sont des signes annonciateurs d'une nouvelle tentative de recolonisation du continent.

S'approprier ses réserves monétaires, toutes les matières premières africaines dans l'intérêt exclusif des peuples africains comme le suggère la déclaration des droits de l'homme et des peuples de l'UA, bâtir une politique commune de contrôle interne et externe et de fixation de prix à l'instar de l'OPEP, constituent les facteurs décisifs du développement de l'Afrique. Cela suppose des dirigeants africains n'ayant de compte à rendre qu'à leur peuple et imprégné d'une conscience continentale intègre. Seuls des Africains nouveaux débarrassés de tout complexe vis-à-vis de l'occident, de tout afro-pessimisme, fortement engagé pour une nouvelle Afrique et restant sourd à toute tentative de manipulation de l'impérialisme occidental, peuvent servir de cheville ouvrière pour l'indépendance économique et la souveraineté des États africains.

Il est temps que naissent en Occident des hommes nouveaux débarrassés du complexe de supériorité et qui puissent engager le débat dans un esprit constructif avec l'Afrique pour que naisse un nouvel ordre mondial multi polarisé au profit de tous.

La conquête durable de l'indépendance économique et de la souveraineté de l'Afrique ne peut être que l'œuvre des Africains dignes et décomplexés. L'instauration d'un nouvel ordre mondial multi polarisé au profit de tous exige aussi des hommes nouveaux en Occident. Il revient donc de tirer toutes les leçons de notre histoire pour éviter de nouveaux échecs.

« *L'Africain fera l'Afrique, elle trouvera en son sein des hommes et des femmes aptes à libérer leur vertu de héros collectifs pour redresser le destin tordu de la mère Afrique et recoudre son beau pagne déchiré* » (J.KI-ZERBO).

13 Avril 2017 **AHOUA DON MELLO**

L'œuvre négative du colonialisme français à Mayotte : Un îlot de pauvreté dans un océan de misère



Paru sur Rouge Midi le 24 mars 2018
Saïd Bouamama

Rappelons que sur les 17 « territoires non autonomes » c'est-à-dire que les Nations-Unies considèrent comme devant être décolonisés, deux (la Kanaky et la Polynésie) sont occupés par la France. L'île de Mayotte pour sa part est considérée comme partie intégrante des Comores par la résolution 3385 du 12 novembre 1975 de l'assemblée générale des Nations Unies qui énonce : « *la nécessité de respecter l'unité et l'intégrité territoriale de l'archipel des Comores, composé des îles d'Anjouan, de la Grande-Comore, de Mayotte et de Mohéli* ». ⁵

Le contexte historique : une île comorienne

Immobilisé par une opération chirurgicale, j'ai pu au cours de ces dernières semaines suivre dans le détail la couverture médiatique de la « crise de Mayotte » par les grands médias. Le moins que l'on puisse dire c'est que nos journalistes, « spécialistes » et chroniqueurs divers ne connaissent pas la première vigilance de toute analyse objectivée : la contextualisation historique, économique et géostratégique.

⁵ Résolution n° 3385 du 12 novembre 1975

[http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/3385\(XXX\)&Lang=F](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/3385(XXX)&Lang=F), consulté le 19 mars 2018 à 10h50.

De manière générale le problème de Mayotte est réduit à la question de « l'immigration clandestine » et de l'insécurité qu'elle susciterait. Une telle construction politique et médiatique du problème appelle logiquement une solution unique : renforcer le contrôle des frontières et la chasse aux sans-papiers. Une telle construction a en outre un effet de légitimation des politiques répressives contre les sans-papiers et les réfugiés dans l'hexagone.

L'association entre immigration et insécurité est, en effet, un des axes du discours du ministre de l'intérieur. La situation à Mayotte est mise en scène comme un avertissement alertant sur les dangers qui menaceraient l'hexagone si la « fermeté » contre « l'immigration clandestine » cesse d'être l'axe directeur de la politique migratoire française. Rappelons quelques éléments des contextes sans lesquels aucune compréhension de la situation n'est possible.

Sur le plan historique les quatre îles des Comores deviennent un protectorat français en 1886 puis un territoire d'outre-mer en 1946. A l'époque du colonialisme ascendant, personne ne songe à séparer Mayotte des trois autres îles de l'archipel. Comme le rappelle l'historien Alain Ruscio l'unité de l'archipel fait consensus. En témoigne la définition donnée par le « Grand dictionnaire universel du XIX^{ème} siècle » de Larousse : « Comores : groupe d'îles d'Afrique (...). Les quatre grandes îles qu'il comprend sont Mayotte, Anjouan, Mohéli et la Grande Comore ».⁶

La géographie, la langue, la religion, les mouvements de populations, etc., attestent de cette unité de l'archipel :

*L'histoire, les cultures et traditions, la langue et la religion sont quasiment les mêmes d'une île à l'autre. La composition et le rapprochement des îles sont aussi d'autres éléments renforçant le caractère unique des Comores. Dès le début du XVI^{ème} siècle des habitants de Grande-Comore se sont installés à Mayotte lorsqu'ils fuyaient les portugais qui commençaient à débarquer sur leur île. L'île qui, aujourd'hui, est rendue artificiellement française n'est distancée d'Anjouan que de soixante-quinze kilomètres. Les habitants des quatre îles parlent tous la même langue, le Shcomori, qui est divisé en quatre dialectes légèrement différents [...] à tel point que l'incompréhension totale entre eux est pratiquement impossible. Hormis la petite minorité chrétienne de Mayotte, la religion est également unique, l'islam sunnite et shaféïte. Elle est par ailleurs considérée comme une vraie culture par tous les Comoriens.*⁷

⁶ Cité in Alain Ruscio, Mayotte, néo-colonialisme français : petit cours d'histoire récente, <https://humanite.fr/comores-mayotte-neo-colonialisme-francais-petit-cours-dhistoire-recente-652244>, consulté le 20 mars 2018 à 10 h00

⁷ Ali Mmadi, Mayotte un vrai tabou. Ce qui doit enfin changer, éditions du Manuscrit, Paris, 2005, p. 13.
Supplément au Manifeste de l'ANC – 6 rue Leibniz 75018 Paris
Cercle Manouchian 9 rue St André 13014 Marseille

En dépit de cette histoire et de ces facteurs communs d'une part et des résolutions des Nations-Unies d'autre part, l'Etat français orchestre la séparation de Mayotte du reste de l'archipel en 1976. Alors que le référendum d'autodétermination du 22 décembre 1974 se prononce de manière massive pour l'indépendance de l'archipel, l'Etat français décide unilatéralement de prendre en compte les résultats île par île et non sur l'ensemble de l'archipel. Lors de ce référendum d'autodétermination se sont 94.57 % des Comoriens qui se prononcent pour l'indépendance. Seule l'île de Mayotte donne un résultat divergent avec 63,22 % de voix contre l'indépendance.⁸

Malgré le positionnement des Nations-Unies pour une prise en compte des résultats sur l'ensemble de l'archipel, l'Etat français organise illégalement un référendum spécifique à Mayotte le 8 février 1976 donnant une couverture pseudo-juridique à cet acte de brigandage étatique. Le fait que 99.4 % des électeurs de Mayotte se prononcent pour le maintien de l'île dans la république française est pris comme justification pour justifier une balkanisation de l'archipel.

Une telle décision est une violation de la loi française du 23 novembre 1974 qui énonce dans son article « que si le classement des résultats se fera île par île, la proclamation en sera globale ».⁹ Elle est également une violation du droit international conduisant les Nations-Unies à condamner l'organisation des référendums du 8 février et du 11 avril 1976.¹⁰

La résolution 31/4 de l'assemblée générale des Nations Unies du 21 octobre 1976 ne souffre d'aucune ambiguïté :

Rappelant que l'ensemble du peuple de la République des Comores, par le référendum du 22 décembre 1974, a exprimé à une écrasante majorité sa volonté d'accéder à l'indépendance dans l'unité politique et l'intégrité territoriale, Considérant que les référendums imposés aux habitants de l'île comorienne de Mayotte constituent une violation de la souveraineté de l'Etat comorien et de son intégrité territoriale, Considérant que l'occupation par la France de l'île comorienne de Mayotte constitue une atteinte flagrante à l'unité nationale de l'Etat comorien, Membre de l'Organisation des Nations Unies, Considérant qu'une telle attitude de la France constitue une violation des principes des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies :

⁸ http://africanelections.tripod.com/km_detail.html#1974_Referendum, consulté le 20 mars 2018 à 10 h 43.

⁹ André Oraison, Quelques réflexions critiques sur la conception française du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes à la lumière du différend franco-comorien sur l'île de Mayotte, Revue Belge du Droit International (RBDI), 1983-2, p. 658-659.

¹⁰ Ce second référendum portait sur le statut juridique de Mayotte au sein de la République Française. Par 79.6 % les électeurs de l'île se positionnent pour le statut de « Département d'Outre-Mer ».

Condamne les référendums du 8 février et du 11 avril 1976 organisés dans l'île comorienne de Mayotte par le Gouvernement français et les considère comme nuls et non avenue, et rejette

a) Toute autre forme de référendums ou consultations qui pourraient être organisés ultérieurement en territoire comorien de Mayotte par la France;

b) Toute législation étrangère tendant à légaliser une quelconque présence coloniale française en territoire comorien de Mayotte;

Condamne énergiquement la présence de la France à Mayotte, qui constitue une violation de l'unité nationale, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la République indépendante des Comores;

Cette résolution qui est adoptée par 102 voix contre une seule (celle de la France) et 28 abstentions sera régulièrement réaffirmée par de nombreuses autres résolutions des Nations Unies¹¹.

Quant aux conditions du scrutin faisant passer en deux ans le nombre d'électeurs de Mayotte opposés à l'indépendance de 63.22 % en 1974 à 99.4 % deux ans après, voici ce qu'en dit le journal réunionnais « Témoignages » du 10 février 1976 :

Depuis longtemps le gouvernement français préparait son « référendum » de mascarade sur le territoire comorien de l'île de Mayotte. Dimanche dernier, à force de fraudes et de trucages, tout s'est achevé comme un grand carnaval. Une grosse plaisanterie de mauvais goût. Olivier Stirn voulait qu'une majorité de Comoriens à Mayotte se prononce pour le rattachement à la France. Il a eu ce qu'il méritait. Une majorité introuvable, vraiment préfabriquée, trop beau pour être vrai : 99.4 % des habitants de Mayotte déclarent qu'ils choisissent la domination du colonialisme français au lieu de l'indépendance avec leurs concitoyens. Ils n'étaient que 64% en décembre 1974.

Par la grâce de Michel Debré et d'Olivier Stirn, le tableau a pris des couleurs mirobolantes. D'incroyables et d'invraisemblables couleurs. Comme au bon vieux temps des miracles coloniaux. Comme aux pires périodes des triomphes électoraux arrangés par le pouvoir colonial.¹²

Prévenons immédiatement les accusations de « complotisme » en rappelant les antécédents français à la fois de démembrement d'une nation et de fraude électorale. La fréquence des fraudes électorales dans l'histoire coloniale française est telle qu'elle a donné naissance à l'expression « élections à la Naegelen » du nom du socialiste Edmond Naegelen, gouverneur général de

¹¹ Résolution 32/7 du 1er novembre 1977, 34/69 du 6 décembre 1979, 35/43 du 28 novembre 1980, 36/105 du 10 décembre 1981, 37/65 du 3 décembre 1982, 38/13 du 21 novembre 1983, 39/48 du 11 décembre 1984, 40/62 du 9 décembre 1985, 41/30 du 3 novembre 1986, 42/17 du 11 novembre 1987, 43/14 du 26 octobre 1988, 44/9 du 18 octobre 1989, 45/11 du 1er novembre 1990, 46/9 du 16 octobre 1991 et 47/9 du 27 octobre 1992, 48/56 du 13 décembre 1993, 49/18 du 28 novembre 1994, etc.

¹² Témoignage du 10 février 1976, <https://www.temoignages.re/international/comores/archipel-des-comores-l-origine-de-la-tragedie-des-kwassas-kwassas,24123>, consulté le 20 mars 2018 à 12h50.

l'Algérie devenu célèbre pour avoir ordonné à l'administration de réaliser de « bonnes élections »¹³

Le projet gaulliste d'une indépendance de l'Algérie amputée du Sahara a pour sa part été à l'origine de la rupture des négociations entre l'Etat français et le Gouvernement Provisoire de la République Algérienne (GPRA) en juillet 1961 avec comme conséquence le prolongement de la guerre pendant 1 an. Krim Belkacem représentant du GPRA commente comme suit cette rupture : « Les Français voudraient amputer l'Algérie indépendante de ses quatre cinquièmes. Il n'y a pas de problème du Sahara, il y a un seul problème : l'Algérie. »¹⁴

L'enjeu économique et géostratégique

Comprendre l'acharnement français à garder cette petite île suppose de prendre en compte les contextes économiques et géostratégiques. Mayotte comme les autres îles comoriennes se situent à un verrou stratégique de l'Océan indien. Elles sont situées sur la route du Cap par laquelle est acheminé le pétrole du Moyen-Orient vers les pays occidentaux. La découverte au début de la décennie 2000 d'importants gisements de pétrole et de gaz dans le canal du Mozambique c'est-à-dire la partie de l'océan indien située entre Madagascar et le Mozambique renforce encore l'importance géostratégique des îles comoriennes. Le maintien de Mayotte sous domination française permet ainsi de disposer d'une Zone Economique Exclusive (ZEE) de 200 milles nautiques.

Pour exactement les mêmes raisons l'Etat français refuse de restituer à Madagascar et à Maurice les « îles Eparses » qui se situent également dans le canal du Mozambique. Ces 5 minuscules îlots faisant ensemble à peine 43.2 km² ouvrent droit à des eaux territoriales pour la France. Le cumul des eaux territoriales de Mayotte et des îles Eparses permet à la France de disposer d'une ZEE de 636 000 km² soit une bonne moitié de la superficie du canal du Mozambique. L'expert économique auprès de la Direction Générale de l'Énergie de la Commission européenne, Samuel Furfari résume comme suit les enjeux du canal du Mozambique :

Une querelle diplomatique peu connue concerne les îles Eparses, qui comme leur nom l'indique ne sont que quelques pitons rocheux éparpillés dans le Canal du Mozambique, entre l'île de Madagascar et le Mozambique. La France et Madagascar se les disputent, non pas pour y placer des panneaux solaires, mais parce que l'on sait que le potentiel en hydrocarbure est important [...] Dans ces

¹³ Jean-Pierre Peyroulou, Guelma 1945. Une subversion française dans l'Algérie coloniale, La Découverte, Paris, 2009.

¹⁴ Benjamin Stora, Renaud de Rochebrune, La guerre d'Algérie vue par les Algériens (Tome 2) – De la bataille d'Alger à l'indépendance, Denoël, Paris, 2016.

zones économiques exclusives, on commence à découvrir de plus en plus de réserves de gaz et de pétrole conventionnel.¹⁵

En refusant de restituer à Madagascar ces îles l'Etat français viole une nouvelle fois le droit international. La résolution 34/91 de l'assemblée générale des Nations-Unies « *invite le Gouvernement français à entamer sans plus tarder des négociations avec le Gouvernement Malgache en vue de la réintégration des îles précitées, qui ont été séparées arbitrairement de Madagascar* ». ¹⁶

La république de Maurice est également en conflit avec la France à propos de la souveraineté de l'île de Tromelin. Enfin, outre Mayotte, la république des Comores revendique également la restitution par la France des îles glorieuses. L'importance de ces enjeux économiques et géostratégiques explique également pourquoi l'Etat français ne s'est pas contenté de se maintenir illégalement à Mayotte mais qu'il s'est également impliqué dans la déstabilisation de la jeune république comorienne. Il n'est pas inutile de rappeler ces épisodes du feuilleton françafricain qu'aucun grand média n'a mentionné dans la couverture du conflit actuel à Mayotte.

Commençons par le « bilan de la colonisation française » aux Comores. Au moment où la république comorienne est proclamée en 1975, la situation des Comores peut se décrire comme suit :

*La France laissait sur place presque rien, si ce n'est d'insurmontables difficultés. Une administration désorganisée, un lycée sans professeurs, des hôpitaux sans médecins, une radio – seul véhicule d'information, la presse écrite n'existant pas – sans techniciens, des chantiers en suspens, des services lourdement handicapés [...], du chômage, des caisses vides et une économie en perdition ... Un pays démuni, désarticulé.*¹⁷

Ce pays où tout est à construire est l'objet d'un coup d'Etat soutenu par Paris à peine un mois après la proclamation de l'indépendance. Le président Ahmed Abdallah est destitué brutalement avec l'aide de Bob Denard et de ses mercenaires. Le crime du nouveau président était tout simplement d'être trop insistant auprès de l'OUA et de l'ONU sur la question de la restitution de Mayotte à la République comorienne. Trois ans plus tard on retrouve le même Bob Denard à la manœuvre pour une nouvelle ingérence française se traduisant par l'assassinat du président Ali Soilihi.

L'historien spécialiste de la Françafrique, Jean-Pierre Bat résume comme suit les raisons et circonstances de ce second coup d'Etat :

¹⁵ Samuel Furfari, L'énergie, de la guerre vers la paix et la sécurité, Académie Royale de Belgique, Bruxelles, 2014

¹⁶ Résolution 34/91 du 12 décembre 1979, http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/34/91&Lang=F, consulté le 20 mars 2018 à 17h05.

¹⁷ Hervé Bourges et Claude Wauthier, Les 50 Afriques, Tome 2, Le Seuil, Paris, 1979, p. 614.

Supplément au Manifeste de l'ANC – 6 rue Leibniz 75018 Paris

Cercle Manouchian 9 rue St André 13014 Marseille

« Cependant, l'histoire n'est pas aussi simple. Certes, Abdallah est puni ; mais Paris a-t-elle clairement compris le programme de Soilih ? Ce dernier s'affiche farouche révolutionnaire aux accents ouvertement marxistes. Il lance notamment une réforme agraire de vaste ampleur. Bref, Les Comores indépendantes basculent sous un régime révolutionnaire : l'opération de Denard en 1975 accouche donc d'un régime « contraire à [ses] convictions de toujours. » Un euphémisme pour ce farouche nationaliste anticommuniste ; un contre-sens pour Paris qui, trop réjouie de voir Abdallah puni pour son geste de 1975, n'a pas compris que lui a succédé un authentique révolutionnaire aux antipodes de la politique africaine de la France, trois ans seulement après la Révolution malgache. Denard, dans ces conditions, quitte les Comores en promettant à Soilih de revenir. Dès le mois de février 1977, Ahmed Abdallah, toujours en exil à Paris, reprend contact avec Denard pour lui demander d'organiser son retour au pouvoir. De l'aveu du mercenaire, l'affaire est pilotée par la cellule Afrique de l'Élysée, dirigée par René Journiac. »¹⁸

Les mercenaires de Bob Denard surnommé « le sultan blanc des Comores » ne quitteront plus le pays pendant plus d'une décennie. Ils encadrent et dirigent la garde présidentielle qui constitue un « véritable État dans l'État reconnaissable à ses uniformes noirs » conclut Jean-Pierre Bat. Le prix du retour au pouvoir que paye Ahmed Abdallah est logiquement un alignement complet sur les positions françaises en Afrique. Les Comores deviennent ainsi un des partenaires à l'Afrique du Sud de l'apartheid et la revendication sur la restitution de Mayotte se fait discrète.

L'assassinat d'Ahmed Abdallah en 1989 en présence de Bob Denard et de ses mercenaires ouvre une période d'ingérence encore plus intense. Le nouveau président élu en 1990, Saïd Mohamed Djohar soutenu dans un premier temps par François Mitterrand ose cependant se rapprocher de l'Iran puis de la Libye. Il sera, lui aussi, renversé par un nouveau coup d'Etat mené par le même Bob Denard en 1995. Cette fois-ci cependant de nombreuses voix dénoncent publiquement l'ingérence française, contraignant Paris à désavouer son « sultan blanc » :

Or, en 1995, un nouveau coup d'Etat de Bob Denard interrompt la présidence Djohar. L'Etat français, par la bouche du Premier ministre Alain Juppé, tente d'abord de décliner toute responsabilité dans ce troisième coup d'Etat. Mais la pression internationale est telle que la France est obligée d'envoyer son armée récupérer ce militaire atypique qu'est Bob Denard. [...] Au cours des deux procès tenus à Paris, le fils d'Ahmed Abdallah, Salim, un des commanditaires de ce putsch, et les mercenaires impliqués déclarent que le putsch de 1995 contre le président Djohar était décidé à l'Elysée et au ministère de la coopération. [...]

¹⁸ Jean-Pierre Bat, 1975 : Denard débarque une première fois aux Comores, Libération du 15 septembre 2015, <http://libeafrica4.blogs.liberation.fr/2015/09/13/1975-denard-debarque-pour-la-premiere-fois-aux-comores/>, consulté le 21 mars 2018 à 11h35.

*L'objectif a été atteint puisque, malgré l'intervention de l'armée française officielle et la capture de Bob Denard, le président Djohar n'est pas retourné aux Comores mais a été retenu contre son gré à la Réunion, département français, jusqu'à l'organisation de nouvelles élections.*¹⁹

En 1997 les îles d'Anjouan et Mohéli font sécession avec le soutien discret de l'Etat français. Si Mohéli rejoint rapidement la République fédérale islamique des Comores, celle d'Anjouan dirigée par Mohamed Bacar maintient l'abcès sécessionniste pendant plus d'une décennie. « Durant cette période, M. Mohamed Bacar agite en permanence, comme une provocation en direction de Moroni, le spectre de l'indépendance pour Anjouan ; la France soutient manifestement les actions de M. Bacar »²⁰ résume le géographe François Taglioni.

L'objectif de l'Elysée est d'enterrer la revendication de restitution de Mayotte en menaçant de soutenir l'éclatement de la fédération comorienne. L'Etat-major de Bacar compte une nouvelle fois des mercenaires de l'ancienne équipe de Bob Denard. Le résultat est résumé comme suit par Pierre Caminade de l'association Survie : « Plus question de demander à la France de rendre Mayotte : la rendre à qui ? Ainsi, à partir de 1997, les Comores ne demandent plus que cette question soit traitée à l'Assemblée générale de l'ONU. Mission accomplie. »²¹

Il faudra attendre mars 2008 pour que cesse cette menace sécessionniste par l'intervention conjointe de l'armée comorienne et de troupes de l'Union Africaine. Le président sécessionniste Mohamed Bacar fuit vers l'île voisine de Mayotte où il obtient l'asile politique.



Manifestation à Marseille.

¹⁹ Mahmoud Ibrahim, Comores : à la recherche de l'Etat, in Makhili Gassama, 50 ans après, quelle indépendance pour l'Afrique, Editions Philippe Rey, Paris, 2010, pp. 171-172.

²⁰ François Taglioni, L'île d'Anjouan figure de la balkanisation de l'archipel des Comores, Echo-géo/Sur le vif, 2008, P. 6.

²¹ Pierre Caminade, La France et l'Union des Comores : Saboter et protéger, Multitudes, n° 17, 2004/3, p. 121.

Les conséquences meurtrières de la stratégie française

La sécession de Mayotte d'une part et la déstabilisation permanente de la République comorienne d'autre part ont un triple effet. Une première conséquence est la production d'une image des Comores comme « République bananière » dans laquelle « assassinats » et « coups d'Etats » sont présentés comme faisant quasiment partie de la culture nationale. Le second effet est un « développement impossible » de la République des Comores se traduisant par une paupérisation croissante. Le troisième résultat est la production d'un flux migratoire structurel vers l'île de Mayotte.

Quelques chiffres suffisent à expliquer l'ampleur du flux migratoire vers Mayotte. Séparée par une distance d'à peine 75 kilomètre les situations se présentent comme suit : une mortalité infantile de 59 pour mille pour l'Union des Comores et de 15 pour mille à Mayotte ; une espérance de vie de 63 ans pour la première et de 75 ans pour la seconde. La différence de développement liée aux transferts de fonds français et européens rend inévitable ce flux migratoire massif. « On estime ainsi à environ 55 000 les Comoriens clandestins à Mayotte, soit un quart de la population mahoraise²² » résume le géographe François Taglioni en 2008.

Depuis 1995 un « visa Balladur » est nécessaire pour se rendre à Mayotte. Il en découle les tentatives de passages sur des embarcations de fortune appelées kwassa-kwassa. Un rapport sénatorial de 2012 évalue entre 7000 et 10 000 le nombre de morts au cours de la traversée vers Mayotte depuis l'instauration du visa Balladur. Le choix colonialiste français de 1975 conduit ainsi à un meurtre institutionnel recommencé chaque jour. Ceux qui ont pu toucher le sol de Mayotte se retrouvent ensuite sans-papiers c'est-à-dire constituent une main d'œuvre corvéable à merci. La déstabilisation des Comores creuse un fossé économique entre Mayotte et ses sœurs, en particulier Anjouan (Nzwani), la plus proche. Aucun succès économique ne peut pourtant être repéré sur « l'île française ». Seule la perfusion de l'aide financière française amène un considérable différentiel de revenus, qui aspire certains Comoriens des trois autres îles vers Mayotte pour y occuper des emplois subalternes, parfois dans des conditions de quasi-esclavage.²³

Ce fossé économique se double d'un autre fossé avec cette fois-ci le reste des départements français. Mayotte est ainsi le plus pauvre des départements français. Tous les indicateurs économiques soulignent ce second fossé dont le

²² François Taglioni, L'île d'Anjouan figure de la balkanisation de l'archipel des Comores, op. cit., p. 3.

²³ Pierre Caminade, La France et l'Union des Comores : Saboter et protéger, op.cit., p.121.
Supplément au Manifeste de l'ANC – 6 rue Leibniz 75018 Paris
Cercle Manouchian 9 rue St André 13014 Marseille

poids est en outre inégalement réparti selon l'origine et le statut des habitants. La structure pyramidale selon une ligne de couleur révèle ainsi le caractère colonial de la situation de l'île. Une synthèse de la situation de Mayotte de l'institut de Recherche Economique et Social résume comme suit la pyramide coloniale qui caractérise Mayotte :

Si les Français y ont en moyenne un niveau de vie double de celui des ressortissants étrangers (375 contre 190 euros mensuels), les Français originaires de Mayotte ont un niveau de vie moyen de 290 euros mensuels quand celui des Français non originaires de Mayotte (les « Wazungu », les Blancs) est d'un montant « métropolitain » de l'ordre de 1 400 euros mensuels en 2005. Cette scission qui, nolens volens, recoupe le plus souvent la couleur de la peau, révèle une structure sociale très inégalitaire, produit d'une histoire coloniale, certes transformée mais toujours présente.²⁴

Le double fossé économique est créateur d'une situation intenable que le secrétaire départemental de la CGT Educ'action résume comme suit : « un îlot de pauvreté dans un océan de misère ».²⁵

Dans une telle situation les déclarations régulières de représentants officiels français pointant du doigt les « sans-papiers » comme responsable de tous les maux de Mayotte ne peuvent avoir qu'un effet : le développement des pratiques racistes. La concurrence organisée entre les « pauvres » et les « miséreux » débouche logiquement sur une hausse de la chasse aux « étrangers » c'est-à-dire en fait aux Comoriens.

L'année 2016 a vu ainsi croître rapidement les pratique dites du « décasage » c'est-à-dire le délogement par la force de centaines de comoriens vivant à Mayotte par des Mahorais. Rappelons :

De janvier à juin 2016, des collectifs informels de villageois mahorais se sont constitués pour « chasser » de chez eux leurs voisins, le plus souvent Comoriens, avec ou sans papiers, pour la seule raison qu'ils sont étrangers et occupent, au sein de bidonvilles, des terrains qu'on leur loue. Plus largement, les étrangers sont collectivement accusés d'être responsables de tous les maux de la commune et de l'île :

« vols [sic], agressions et meurtres [sic] au quotidien, climat de psychose installé, image de notre île souillée, une économie meurtrie... », selon un des tracts diffusés. À une autre époque et dans d'autres lieux on aurait appelé de telles violences xénophobes des « pogroms ». Mais dans le 101ème département

²⁴ Antoine Math, Mayotte. La situation économique et sociale, Chronique internationale de l'IRES, n° 134, janvier 2012, pp. 50-51.

²⁵ Cité in Abdelhak El Idrissi, La situation à Mayotte est liée à la politique diplomatique de la France, <https://www.franceculture.fr/geopolitique/la-situation-a-mayotte-est-liee-a-la-politique-diplomatique-de-la-france>, consulté le 22 mars 2018 à 10h30.

français ces événements se sont déroulés en toute impunité et dans l'indifférence (métropolitaine) quasi générale.²⁶

Le choix colonial français de 1975 débouche ainsi sur un monstre institutionnel ne pouvant que générer des crises à répétition. Le mouvement social de cette année n'est qu'une nouvelle conséquence du colonialisme français contemporain. Le déblocage de nouvelles subventions peut certes suspendre la crise mais en aucun cas en éradiquer les causes. Sans disparition de la situation coloniale les conséquences perdureront.



Condamnée plus de vingt fois par l'ONU pour son occupation de Mayotte, l'Etat français l'est également pour son refus de décoloniser la Polynésie française. A Mayotte comme en Polynésie ou en Kanaky le colonialisme reste une œuvre structurellement négative. Il n'est pas inutile de le rappeler à une époque où certains osent encore évoquer une « œuvre positive de la colonisation ».

Les leçons de l'ALBA pour l'Afrique²⁷

Le 14 décembre 2014, l'« Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique - Traité de Commerce des Peuples » (ALBA) fêtait ses dix ans avec ses onze pays membres. Bâtie sur les « principes de solidarité, de simple coopération et de complémentarité », l'Alliance se donne pour buts « l'éradication de la pauvreté, de l'exclusion sociale et de la dépendance externe ».

La jeune Alliance a déjà à son actif de nombreuses réalisations qui attirent vers elle l'attention et la solidarité des peuples africains. Surtout, l'ALBA éveille l'espoir de tous les combattants anti-impérialistes par l'exemple de souveraineté qu'elle donne face aux puissances impérialistes et par ses prises de positions révolutionnaires au niveau international. L'œuvre déjà accomplie est riche d'enseignements pour les peuples africains sur lesquels s'abattent les rapacités de toutes les puissances impérialistes qui se déchirent pour piller les richesses pétro-gazières et les minerais stratégiques du continent.

La solidarité régionale pour desserrer l'étau du marché capitaliste mondial

²⁶ Serge Slama, Chasse aux migrants à Mayotte : le symptôme d'un archipel colonial en voie de désintégration, La Revue des droits de l'homme, 10/2016, p. 1.

²⁷ Paru sur Rouge Midi le 17 février 2015 Said Bouamama

L'Afrique ne manque pas d'expériences révolutionnaires. A chaque fois, les gouvernements progressistes mis en place par les luttes populaires sont confrontés au système capitaliste mondial, à son échange inégal, aux stratagèmes mafieux qu'il met en place pour faire pression à la baisse sur les prix des matières premières et à la dette internationale étranglant progressivement les États.

Le leader panafricaniste Kwame Nkrumah a, dès 1963, mis en évidence la nécessité d'une solidarité au moins régionale pour résister aux pressions néocoloniales ²⁸. Dans son livre « *L'Afrique doit s'unir* », il développe les différentes raisons matérielles rendant nécessaire une dynamique de convergence au moins régionale, si ce n'est continentale :

« Sur le plan économique, l'auteur considère qu'il est impossible pour chaque pays de sortir seul de la situation de dépendance ; Les capitaux nécessaires pour une croissance consistante ne sont pas disponibles à l'échelle de chaque Etat ; L'existence de plusieurs monnaies, dont certaines dépendent directement des puissances impérialistes, est une entrave aux échanges ; Des politiques économiques non coordonnées engendrent une concurrence entre les pays, ce qui ne peut que profiter aux centres impérialistes qui se réjouissent de l'émiettement du continent ; Les projets industriels ou sociaux de grande ampleur nécessaires à l'amélioration des conditions de vie de la population et à l'indépendance économique ne sont possibles qu'à l'échelle du continent. »

L'ALBA est une mise en œuvre concrète de ce programme de déconnection progressive avec le marché capitaliste mondial. Les réalisations sont d'ores et déjà conséquentes en à peine une décennie :

- les programmes communs de santé et d'éducation ont fait passer l'indice de développement humain de 0,658 en 2005 à 0,721 en 2012 ;
- la nouvelle banque de coopération (Banco del Alba) finance 42 projets pour un montant de 345 millions de dollars (dans des domaines aussi divers que l'infrastructure ou les communications, l'alimentation ou l'environnement, etc.) ;
- pour mener à bien certains de ces projets, des entreprises communes ont été créées dites Grannationales (Grand-nationales) ; une monnaie virtuelle commune, le Sucre, a été créée pour servir d'unité de compte intra-Alba et permet des échanges régionaux sans utiliser le dollar ; etc.

²⁸ Kwame Nkrumah, *L'Afrique doit s'unir*, Éditions Présence Africaine, Paris, 2001 et *Le néo-colonialisme : Dernier stade de l'impérialisme*, Éditions Présence Africaine, Paris, 2009

La nouvelle dynamique régionale basée sur le principe de complémentarité (l'inverse du principe de concurrence du FMI et de la Banque Mondiale) met les acquis de chacun au service de tous : le savoir médical cubain a permis à des millions de personnes de tous les pays de l'ALBA d'accéder aux soins, l'analphabétisme est entièrement éliminé du Venezuela, de la Bolivie, de l'Équateur et du Nicaragua grâce à la diffusion d'une méthode cubaine d'alphabétisation populaire de masse ; le pétrole vénézuélien est mis au service de l'ensemble des pays membres par le plan Pétrocaribe, la chaîne Télésur assure une information libérée des manipulations des puissances impérialistes, etc.

Au moment où l'Union Européenne impose aux pays africains des « Accords de Partenariats Économiques » (APE), c'est-à-dire l'ouverture complète des frontières à la concurrence des multinationales (c'est-à-dire encore la plongée dans la misère de millions de paysans et d'artisans), l'exemple bolivarien d'une intégration de complémentarité sans concurrence montre une autre voie pour l'Afrique.

S'appuyer sur les puissances émergentes pour diminuer la dépendance aux impérialismes



Le colonialisme dans sa forme la plus pure est concrétisé par le pacte colonial, c'est-à-dire un régime d'échanges imposé par le colonisateur, selon lequel la colonie ne peut importer que des produits provenant de la métropole. Au moment des indépendances, les puissances coloniales ont imposé (par le chantage,

par les assassinats des leaders africains de la libération nationale, par des coups d'état, etc.) des « accords de coopération » qui reproduisent le « pacte colonial », réduisant ainsi les indépendances à des indépendances formelles.

Initier un développement indépendant suppose de desserrer l'étau que constitue ce pacte colonial. L'existence de puissances émergentes est à cet égard

un atout majeur de notre époque. Les pays d'Afrique ont un intérêt objectif à développer leurs échanges avec la Chine, l'Inde, le Brésil, etc., pour restreindre les possibilités de rétorsion des pays impérialistes et ainsi sauvegarder leur souveraineté nationale. Sur cet aspect également l'ALBA est un exemple. Le développement des échanges des différents pays de l'ALBA avec les économies émergentes donne une base matérielle à sa politique d'indépendance nationale. Dès sa naissance, l'ALBA affiche son choix politique en la matière : s'appuyer sur le nouveau paysage multipolaire mondial pour se libérer du système impérialiste. Le 29 septembre 2014, le président vénézuélien réclame ainsi une réforme de l'ONU pour que celle-ci reflète réellement le monde tel qu'il est :

« *Les Nations Unies doivent s'adapter à un monde multipolaire et multicentrique,*



avec de nouveaux acteurs, des pays et des régions émergents, qui ont une voix et leurs propres pensées et qui veulent être respectés. [...] Un autre monde est possible et nous le démontrons dans Notre Amérique²⁹ »

C'est cette politique de refus du pacte colonial qui est la véritable base matérielle des positions anti-impérialistes de l'ALBA admirée par tous

les peuples africains : soutien au peuple palestinien, condamnation de l'agression contre la Syrie, la Libye ou l'Iran, soutien à la revendication argentine sur les Malouines, plainte contre les USA pour crime contre l'humanité, etc.

Les économies africaines sont aujourd'hui étranglées par des accords scandaleux avec les puissances impérialistes. L'exemple bolivarien de développement des échanges avec les puissances émergentes et de développement de la coopération Sud-Sud est aussi pertinent pour notre continent.

La diversité ethnique et culturelle est une richesse

²⁹ Nicolas Maduro, Assemblée générale des Nations Unies, 29 septembre 2014, <http://vivavenezuela.over-blog.com/2014/09/l-ONU-doit-s-adapter-a-un-monde-multipolaire-nicolas-maduro.html>, consulté le 3 février 2015 à 16 heures..

Amilcar Cabral³⁰ et Ruben Um Nyobe³¹ (tous les deux assassinés par les puissances coloniales) nous ont légué une leçon qui a trop vite été oubliée : **Le développement des États africains doit se baser sur la réalité de leurs peuples c'est-à-dire sur leurs diversités. Faute de cela, cette diversité peut être instrumentalisée par l'impérialisme pour diviser et justifier des interventions impérialistes.**

« Nous ne sommes pas des « détribalisateurs » [...] Nous reconnaissons la valeur historique des ethnies de notre peuple. C'est la source même d'où jaillira la modernisation de la culture nationale » proclamait Um Nyobe en ajoutant *« mais nous n'avons pas le droit de nous servir des ethnies comme moyens de luttes politiques »*³².

La seule manière de s'opposer à l'instrumentalisation impérialiste de la diversité culturelle est le traitement égalitaire de toutes les nations, de toutes les cultures, de toutes les ethnies. Dans ce domaine également, l'ALBA est porteuse d'espoir pour l'ensemble du monde et en particulier pour l'Afrique. Elle démontre que la construction d'États ne suppose pas l'uniformisation, l'assimilation forcée, la négation culturelle, etc. Au contraire, l'unité politique durable doit se baser et s'ancrer dans la richesse culturelle héritée de l'histoire. L'insistance de l'ALBA sur la fierté d'être afro-descendant et indien n'est pas un effet de mode mais une conviction politique profonde. Le nom même qu'a choisi l'État bolivien résume cette conviction : État plurinational de Bolivie.

Ce n'est qu'en s'appuyant sur les cultures populaires réelles que l'émancipation peut mobiliser les peuples. Chaque peuple ne peut progresser vers sa libération du capitalisme qu'en mobilisant et en mettant en mouvement ses masses populaires. La socialisation des moyens de production s'incarne ici dans le mot *« nationalisation »* et ailleurs dans l'expression *« droit de la Pacha Mama »* (Terre mère). Le président Evo Morales résume cette leçon de l'ALBA de la manière suivante :

*« la défense de la mère Terre, que nous les Indiens appelons Pachamama, est la meilleure bannière de lutte contre le capitalisme irresponsable et l'industrialisation irrationnelle »*³³.

³⁰Amilcar Cabral, *Unité et Lutte*, La Découverte, Paris, 1980.

³¹Ruben Um Nyobe, *Ecrits sous maquis*, L'Harmattan, Paris, 1989.

³²Ruben Um Nyobe, Extrait de la lettre à André-Marie M'bida, 13 juillet 1957, in Achille M'Bembe, Ruben Uml Nyobe, *Le problème national Kamerunais*, L'Harmattan, Paris, 1984.

³³Evo Morales, 9^e sommet de l'ALBA, http://www.editoweb.eu/vive_cuba/attachment/200466/, consulté le 3 février 2015 à 17 h 04.

Franc CFA ÇA SUFFIT !



L'Afrique qui a tant de fois été victime d'interventions impérialistes basées sur une instrumentalisation de la diversité ethnique, culturelle, linguistique ou religieuse doit à l'évidence se mettre à l'écoute de l'expérience bolivarienne.

S'appuyer sur les mouvements sociaux

Thomas Sankara n'a pas cessé au cours de l'expérience

révolutionnaire burkinabè d'insister sur la nécessaire mobilisation des masses. Seules les masses organisées à la base et par en bas peuvent garantir une émancipation réelle. Thomas Sankara nous rappelait ainsi sans cesse que :
« La révolution a pour premier objectif de faire passer le pouvoir des mains de la bourgeoisie voltaïque alliée à l'impérialisme aux mains de l'alliance des classes populaires constituant le peuple. Ce qui veut dire qu'à la dictature anti-démocratique et anti-populaire de l'alliance réactionnaire des classes sociales favorables à l'impérialisme, le peuple au pouvoir devra désormais opposer son pouvoir démocratique et populaire ³⁴ »

L'expérience bolivarienne est dans ce domaine également éclairante. Le cinquième sommet de l'ALBA en 2007 ratifie le principe de la création d'un Conseil des mouvements sociaux en son sein. Il invite chaque pays membre à faire de même. Ce conseil est désormais un des quatre (à côté du Conseil social, du Conseil économique et du Conseil politique) qui déterminent les décisions de l'alliance. Il regroupe les mouvements sociaux (syndicats, organisations de luttes, mouvements féministes et mouvements de femmes, organisations des peuples indigènes, etc.) des pays membres mais aussi ceux des pays non membres qui s'identifient à la démarche de l'ALBA (comme le mouvement des sans-terres au Brésil, par exemple). Il a pour objectif d'associer les mouvements sociaux à toutes les décisions de l'alliance.

L'assemblée des mouvements sociaux des Amériques a adhéré à cette démarche de l'ALBA. Sa lettre du 2 avril 2009 « *Pour construire l'intégration à partir des*

³⁴ Thomas Sankara, Discours d'orientation politique, 2 octobre 1983, "Oser inventer l'avenir" - La parole de Sankara, Pathfinder, New York, 1988, p. 46..

peuples, pour promouvoir et impulser l'ALBA et la solidarité des peuples, face au projet impérialiste » démontre que les peuples de l'ensemble du continent se reconnaissent dans l'expérience bolivarienne. Cette lettre précise : « Le capitalisme central est secoué par une crise structurelle. [...] C'est une crise du système, celui qui génère la surproduction de marchandises et la suraccumulation de capitaux et dont la « volte-face est l'augmentation brutale de la pauvreté, les inégalités, l'exploitation et l'exclusion des peuples, tout comme le pillage, les pollutions et la destruction de la nature ; [...] Depuis Belém, où nous nous sommes réunis, nous, des centaines de mouvements sociaux de tous les pays des Amériques qui nous identifions avec le processus de construction de l'ALBA, appelons et nous engageons à réaliser des plénières nationales dans chaque pays pour générer des collectifs unitaires de construction de l'ALBA .³⁵ »

Un des points faibles, et qui s'est révélé important, des expériences révolutionnaires en Afrique a justement été un appui insuffisant sur les mouvements sociaux. Dans ce domaine également, l'expérience de l'ALBA est riche pour l'Afrique.

Il est fréquent en Afrique d'en appeler au combat pour une « deuxième indépendance » qui ne se contenterait pas d'être formelle. C'est justement cette indépendance que l'ALBA a commencé à construire. Elle est définie ainsi par le président équatorien Rafael Correa : « Il y a 200 ans, nos libérateurs nous ont donné l'indépendance politique. Aujourd'hui, nous, les nations du continent, devons gagner notre indépendance économique, culturelle, sociale, scientifique, technologique »³⁶.

Prenons le même chemin.

³⁵Pour construire l'intégration à partir des peuples, pour promouvoir et impulser l'ALBA et la solidarité des peuples, face au projet impérialiste, lettre des mouvements sociaux des Amériques, 2 avril 2009, http://franceameriquelatine.org/IMG/pdf/Lettre_MS_Belem_2009-2.pdf, consulté le « février 2015 à 18 heures 15.

³⁶ Rafael Vicente Correa Delgado , 9^e sommet de l'ALBA
http://www.editoweb.eu/vive_cuba/attachment/200466/, consulté le 3 février 2015 à 17 h 04.

Les Brochures déjà publiées par l'ANC et le Cercle Manouchian :

- 1/ « Histoire d'une déchéance »
 - 2/ « Histoire française du suffrage universel »
 - 3/ « Les Communistes et les religions »
 - 4/ « PCF fin d'une histoire ou fin d'une dérive »
 - 5/ « Migrations pour une approche communiste »
 - 6/ « Europe sociale mythe ou possibilité ? »
-

ANC

Bulletin d'adhésion

L'avenir du pays dépend de notre capacité à unir toutes les forces de progrès, nous comptons sur toi !

Voyageur, le chemin ce sont les traces de tes pas, c'est tout. Voyageur, il n'y a pas de chemin ; le chemin se fait en marchant. Et quand tu regardes derrière toi, tu vois le sentier que jamais tu ne dois à nouveau fouler.

Antonio MACHADO

- Je veux être informé des initiatives de l'ANC.
- Je rejoins l'ANC : cotisation 1% du revenu mensuel (40€ par an pour les sans emploi).
- Je m'abonne aux 4 brochures annuelles (10€), gratuit pour les adhérent-e-s.

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

COURRIEL :

A retourner accompagné d'un chèque à ANC - 6, Rue Leibniz - 75018 Paris

Adhésion électronique :

<https://www.helloasso.com/associations/association-nationale-des-communistes/adhesions/adhesion-2018-anc>

Supplément au Manifeste de l'ANC – 6 rue Leibniz 75018 Paris
Cercle Manouchian 9 rue St André 13014 Marseille